

Dictionnaire des idées reçues sur l'Europe

A quelques jours des élections au Parlement Européen, qui se dérouleront en France le 26 mai 2019, est diffusé le présent recueil intitulé "Dictionnaire des idées reçues sur l'Europe", élaboré sous la coordination de Philippe JURGENSEN, Président d'Honneur de la Section française de la Ligue européenne de Coopération économique (LECE-F).

Ce recueil est composé d'une quinzaine de fiches rédigées par des membres de LECE-F, du Mouvement européen-France (ME-F), de l'Association Réalités et Relations internationales (ARRI) et d'Europe Avenir.

Face aux rumeurs sans fondement qui sont propagées sur les échecs et les errements de la construction européenne, ces fiches visent à rétablir la réalité des faits et l'importance des acquis, ainsi qu'à tracer des perspectives de nouvelles avancées.

Table des matières

Page 3	NON, L'EURO N'A PAS ENTRAINE UNE HAUSSE DES PRIX
Page 4	NON, LA DEVALUATION N'EST PAS LA SOLUTION
Page 6	L'EURO POUR MIEUX EXISTER SUR LA SCENE INTERNATIONALE ?
Page 8	OUI, LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE (BCE) A PROTEGE TOUS LES PAYS DE LA ZONE EURO.
Page 10	NON, LA FRANCE NE PEUT ASSUMER SEULE SA PROPRE SECURITE...
Page 12	OUI, L'EUROPE DOIT FAIRE UN EFFORT POUR SA DEFENSE...
Page 14	OUI, UNE FORCE D'INTERVENTION EUROPEENNE AURAIT UN SENS
Page 16	OUI, L'EUROPE A BESOIN DE PROTEGER SES FRONTIERES COMMUNES
Page 18	OUI, L'UNION EUROPEENNE FAVORISE LA PAIX
Page 20	NON, IL N'EST PAS DIFFICILE DE S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES !
Page 21	OUI, L'UNION EUROPEENNE EST DEMOCRATIQUE NON, TOUS NOS PROBLEMES NE SONT PAS "LA FAUTE DE L'EUROPE"
Page 24	OUI, LES COURS SUPREMES EUROPEENNES PROTEGENT LES DROITS ET LIBERTES DES CITOYENS EUROPEENS
Page 27	NON, LES ENFANTS D'IMMIGRES NE FONT PAS PLUS D'ENFANTS QUE LES AUTRES
Page 31	OUI, LES PEUPLES D'EUROPE ONT UN SOCLE CULTUREL

NON, L'EURO N'A PAS ENTRAINE UNE HAUSSE DES PRIX

C'est même le contraire qui est vrai !

- Pendant les vingt années qui ont précédé l'introduction de l'euro pour les particuliers (1980-2000), la hausse moyenne des prix en France a été de 4% par an. Pendant les dix-sept années suivantes (2001-2017), elle n'a été que de 1,4% par an. Les chiffres les plus récents sont de 1,2% pour 2017 et 1,8% pour 2018.
- Ces prix « sages » sont dus à la concurrence au sein du marché unique, à la force de l'euro sur les marchés des changes (qui réduit le coût des importations) et à la forte baisse des taux d'intérêt au sein de la zone, permise par la monnaie unique et la gestion raisonnable de la Banque Centrale Européenne.
- La très nette baisse des taux d'intérêt (moins de 1,5% l'an) pour un emprunt à long terme actuellement, contre 5% en 2001) a notamment « solvabilisé » les ménages, leur permettant d'avoir des mensualités bien moins élevées pour leurs emprunts immobiliers ou à la consommation.

Pourquoi nos concitoyens croient-ils encore souvent à une inflation liée à l'euro ?

- Les prix qui ont augmenté malgré l'introduction de l'euro concernent souvent des dépenses, quotidiennes ou hebdomadaires, de petit montant unitaire ; elles pèsent donc peu sur le budget global d'un ménage mais leur fréquence crée un effet psychologique fort. Exemples : le café pris sur le zinc, dont le prix a doublé en quinze ans ; la baguette de pain, qui a plus que doublé ; le litre d'essence ou de gazole (+ 60% pour ce dernier - voir les « gilets jaunes »...)...En revanche, les prix de l'alimentation, certes très variables selon les saisons, ont peu augmenté globalement.
- A l'inverse, on a tendance à oublier les baisses de prix massives (à qualité égale) qui se sont produites sur des produits pesant lourd dans un budget mais achetés moins fréquemment. Exemples : les appareils électroménagers (réfrigérateurs, lave-vaisselle, fours, etc.), les ordinateurs, les téléphones portables...
- Pour illustration, sur les douze derniers mois connus (oct. 2017 à oct. 2018), le gazole a augmenté de 22% mais les fers à repasser ont baissé de 8%, les ordinateurs personnels de 6%, et les services d'accès à Internet, de plus en plus utilisés, de 9,5%.

NON, LA DEVALUATION N'EST PAS LA SOLUTION

Certains s'obstinent à regretter la belle époque où nous pouvions, selon eux, s'ajuster sans douleur en dévaluant notre monnaie quand notre déficit extérieur devenait trop important. C'est un mensonge !

- **Une dévaluation est toujours une perte de pouvoir d'achat.** Les nostalgiques du Franc devraient se souvenir que la chute de la parité signifie que nos importations sont renchériées d'autant. Or, dans le panier de la ménagère française, il y a actuellement au moins un tiers de produits importés. Si nous sortions de l'euro pour retrouver une monnaie nationale – qui serait sans doute rapidement dévaluée d'au moins 20% -, l'amputation moyenne de pouvoir d'achat serait donc au moins de 6% ! C'est beaucoup plus que ce qu'impose l'austérité salariale si souvent dénoncée.
- **Une dévaluation ne réduirait pas notre dette, au contraire !** En effet, celle-ci est libellée essentiellement en euros et en dollars. Traduite en une nouvelle monnaie nationale dévaluée, la valeur de cette dette s'accroîtrait d'autant, à moins de faire partiellement banqueroute comme l'a fait l'Argentine ; est-ce cela le modèle qu'on nous propose ?
- **La charge des intérêts à payer deviendrait beaucoup plus lourde.** Une sortie de l'euro entraînerait inévitablement une dégradation de la notation de la France sur les marchés et une hausse de la « prime de risque » sur nos emprunts. Loin de retrouver des marges de manœuvre, notre budget national en serait lourdement obéré : avec une dette de plus de deux mille milliards d'euros, un seul point de hausse du taux d'intérêt moyen de nos emprunts coûterait au budget plus de vingt milliards d'euros, soit l'équivalent du tiers de nos dépenses totales d'éducation ou deux fois le coût de l'assurance-chômage !
- **Une dévaluation n'améliorerait pas rapidement notre solde extérieur ;** au contraire, dans un premier temps, elle le détériorerait. En effet, le surcoût des importations entraînerait une charge supplémentaire immédiate et donc un déficit accru de la balance des paiements, tandis que la compétitivité améliorée de nos exportations ne permettrait que progressivement d'accroître leur volume – et encore, à condition seulement que l'appareil productif suive et que le gain immédiat de compétitivité ne soit pas effacé par l'inflation, elle-même alimentée par la dévaluation. C'est ce que les économistes appellent « l'effet de courbe en J ».
- **Manipuler les parités est de toute façon devenu illusoire** du fait de la répartition internationale du travail (« l'intégration des chaînes de valeur »). Comme le montre l'exemple de l'Airbus, pour fabriquer un produit fini et l'exporter, il faut importer beaucoup d'éléments ; en cas de dévaluation, la hausse de leur coût annulerait largement le gain de compétitivité espéré.

Les pays à « monnaie forte » en souffrent-ils ?

C'est la contre-épreuve. S'il était si avantageux d'avoir la possibilité d'affaiblir sa monnaie, les pays à monnaie forte devraient en souffrir. Or **les pays champions de la performance économique n'ont jamais dévalué** ! C'est le cas de l'Allemagne, qui a constamment réévalué sa monnaie nationale, le mark, quand nous dévaluions la nôtre à répétition. Or c'est bien l'Allemagne et non la France qui a renforcé son industrie et maintenu sa part de marché mondiale, quand la nôtre déclinait fortement.

Il est vrai que nos voisins ont plus que compensé la force de leur monnaie (mark, puis euro) par un freinage marqué de leurs coûts salariaux, qui leur a permis de retrouver une forte compétitivité. C'est ce qu'on appelle parfois une « dévaluation interne », processus toujours douloureux.

Idem pour le Japon, dont la monnaie nationale, le yen, n'a cessé de se réévaluer sans compromettre pour autant la « croissance à la japonaise » que tous enviaient, jusqu'aux années 1990. Si cette croissance a cessé d'être rapide, c'est notamment pour des raisons démographiques, qui n'ont rien à voir avec le taux de change.

L'EURO

POUR MIEUX EXISTER SUR LA SCENE INTERNATIONALE ?

Alors que le Franc et les autres monnaies nationales européennes ne permettaient pas une visibilité sur la scène internationale, l'échelle européenne permet à notre monnaie commune d'exister sur les marchés internationaux.

L'euro est devenu une devise de réserve de référence

C'est la seconde monnaie de réserve internationale, avec 21% des avoirs des banques centrales fin 2018. Si elle est encore loin du dollar - dont le poids domine toujours avec 62% des réserves de changes - le yen, la livre sterling et le yuan sont loin derrière (respectivement 4% pour le yen et la livre sterling et 1% pour le yuan) ; leur poids est trop faible pour prétendre au rôle de monnaie de réserve internationale. Il en serait de même pour le franc français, s'il existait encore....

L'euro est aussi aujourd'hui la deuxième monnaie au monde pour le montant des transactions derrière le dollar

L'euro représente ainsi 36% du montant total des paiements internationaux en 2017, contre 50% pour le dollar. La monnaie unique est en outre largement utilisée pour les échanges intra-zone euro, pour 58% des exportations et 48% des importations, alors que le dollar est prépondérant dans d'autres zones, en Asie par exemple. Les échanges de biens se sont d'ailleurs accélérés dans l'Union depuis la création de l'euro : le commerce intra-zone a doublé.

L'Euro est la première monnaie au monde pour la quantité de billets en circulation et la deuxième monnaie de placement sur les obligations internationales.

Les billets en euros sont utilisés à l'étranger comme réserve de valeur. En période de tensions économiques ou politiques, ils constituent un support de thésaurisation, et contribuent alors au maintien de la stabilité financière. Ainsi, la demande de billets en euros a augmenté significativement en 2008 après la chute de Lehman Brothers ou en 2014 lors de la crise ukrainienne.

L'euro a aussi soutenu la diversification des portefeuilles sur le marché des capitaux. En effet, sa création a marqué l'émergence d'un marché de titres de dette qui est rapidement monté en puissance. L'euro est même certaines années la première devise au monde dans les émissions internationales d'obligations, avec par exemple plus d'un emprunt sur deux libellés en euros en 2003. Aujourd'hui, le poids de la devise européenne dans le stock de dettes internationales est d'environ 23 %.

La France bénéficie largement des emprunts à bas coût en euros.

Nous bénéficions largement de l'appétit des investisseurs pour les placements en euros : aujourd'hui près des 2/3 (63%) de la dette publique française sont détenus par des acteurs étrangers dans et hors de l'Union. Tiré vers le bas par celui de l'Allemagne, le coût de financement de notre dette est ainsi inférieur à 2% (à environ 0,40 points seulement d'écart avec la dette publique allemande), ce qui a permis à la France de profiter à plaisir de la baisse des taux résultant de la politique menée par la BCE.

La monnaie unique et ses institutions ont offert à la France une place qu'elle n'aurait pas pu préserver seule.

Avec un PIB un peu supérieur à 2 287 Mds € en 2017, la France avait perdu sa 6^{ème} place dans les classements internationaux au profit de l'Inde ; elle vient de la retrouver en dépassant le Royaume-Uni, dont la devise a chuté face à l'euro pour cause de Brexit ! Dans l'Union européenne, et dans l'Union monétaire, elle tient donc la seconde place, après l'Allemagne et devant le Royaume-Uni, qui va en sortir en 2019. Cette place lui offre une force de proposition qui a été utile à diverses reprises pendant et après la crise de 2008 pour organiser le sauvetage de pays en difficultés ou pour avancer sur le projet d'Union bancaire.

La France, au sein de l'Union européenne, détient une place de choix pour faire émerger des projets, initier des inflexions dans tous les domaines, de l'économie au commerce en passant par le droit ou la fiscalité. Seule, elle n'aurait que peu existé face à la mondialisation. Dans l'Union Européenne, dont le poids économique est supérieur à celui des Etats Unis – quand elle veut bien parler d'une seule voix - la France a une représentation forte au sein de toutes ses institutions.

OUI, LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE (BCE) A PROTEGE TOUS LES PAYS DE LA ZONE EURO.

La Banque Centrale Européenne a eu 20 ans en 2018. Ces deux premières décennies de son existence ont été très contrastées. Mais dans tous les cas, la BCE s'est avérée un ciment puissant de la construction européenne.

Vingt ans de taux d'inflation et de taux d'intérêts bas

La BCE a d'abord assuré – ce n'était pas une mince affaire - la mise en place de l'euro comme monnaie unique à partir du 1^{er} janvier 1999, puis la mise en circulation concrète des pièces et des billets en euros le 1^{er} janvier 2002. Elle a ensuite veillé à respecter les Traités qui lui assignent « *l'objectif principal de maintenir la stabilité des prix* ». Et en dépit de l'augmentation du prix de certains produits comme la baguette de pain ou le café au comptoir au moment de la transition, le rythme d'évolution du niveau général des prix est resté remarquablement stable et modéré depuis lors (voir fiche n° 1). Les citoyens ont apprécié les avantages de cette monnaie unique notamment parce que, dans toute la zone euro, elle facilite grandement les déplacements et les relations ainsi que la comparaison immédiate des prix. Et ils se montrent aujourd'hui partout très attachés à la préservation de la monnaie unique. En outre, **pendant près de dix ans, les taux d'intérêt ont été faibles et surtout ont été les mêmes dans tous les pays de la zone euro, leur permettant ainsi une croissance économique assez soutenue.**

La BCE a permis de surmonter la crise des « sub-primes »

Le 15 septembre 2008, la faillite de la Banque américaine Lehman Brothers déclenchait la grave crise financière mondiale dite « des sub-primes ». On est alors entré dans une période où la méfiance a gelé les relations entre les banques ; elles ont réduit considérablement les crédits aux entreprises et aux particuliers et certaines ont été menacées de faillite ; l'activité économique a reculé considérablement, provoquant une forte aggravation du chômage. La BCE a alors réagi très vite et très fort, dans le cadre de la mission complémentaire que lui assignent les Traités : « *Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, la BCE apporte son soutien aux politiques économiques générales dans la Communauté* ». **Elle a injecté plus de 500 milliards d'euros pour fournir aux banques toutes les liquidités dont elles avaient besoin et pour faire repartir le crédit aux entreprises et aux ménages.**

La BCE a fait face à la crise des dettes publiques

Cependant la zone euro a basculé dans une nouvelle épreuve avec la révélation en avril 2010 de la crise budgétaire de la Grèce (déficit de 13% du PIB, dette publique de 177% du PIB). Les marchés financiers ont alors cessé de considérer la zone euro comme homogène et se sont mis à prêter à des taux d'intérêt élevés à la Grèce, mais aussi à d'autres pays (Espagne, Portugal, Irlande, Italie) et à des taux d'intérêt réduits à la France et surtout à l'Allemagne. La BCE a alors apporté des contributions essentielles pour surmonter cette crise à rebondissements. A partir de fin 2011 (*Long Term Refinancing Operations*), elle a accordé plus de 500 milliards de prêts à trois ans à 800 banques des Etats membres. Enfin, pour enrayer les anticipations persistantes d'éclatement de la zone euro, Mario Draghi, président de la BCE) a annoncé le 26 juillet 2012 : « *Dans le cadre de son mandat, la BCE est prête à tout (« whatever it takes ») pour préserver l'euro* » ; il a annoncé un programme « OMT » de **rachat par la BCE, sans limitation,**

d'emprunts d'Etat arrivant à échéance dans 1,2 ou 3 ans, pour les pays qui seraient appelés à l'aide du Mécanisme européen de Stabilité (MES) : cette annonce a suffi à elle seule (donc sans avoir à être appliquée) à faire cesser la spéculation.

Dans le même temps, la BCE a fortement poussé à la mise en place de l'Union Bancaire. Et dans ce cadre, elle abrite depuis décembre 2013 le Mécanisme de Supervision Unique (MSU), qui est chargé de surveiller les 130 plus grandes banques de la zone euro et le cas échéant de les sanctionner, pour éviter que (à l'instar de la faillite de Lehman Brothers) elles ne menacent la stabilité financière de la zone. **Ainsi, notre sécurité financière présente et à venir est désormais assurée en commun.**

La BCE a évité la déflation

Face à une évolution des prix à la consommation au sein de la zone euro, qui a fortement ralenti en 2014 et est devenue négative au début de 2015, faisant craindre de tomber dans le piège de la déflation (comme dans les années 1930), la BCE a mis en place une politique d'« assouplissement quantitatif » (utilisée avant elle par la Banque Fédérale des Etats-Unis), c'est-à-dire d'injection de liquidités dans l'économie par des rachats massifs de titres de dette sur les marchés. Elle a, à partir de mars 2015, injecté 60 milliards d'euros par mois ; ce n'est qu'en 2018 que ce programme a été progressivement clos; mais la BCE continue à acheter régulièrement un montant élevé d'obligations pour maintenir son encours (son bilan, qui a quadruplé, reste donc largement garni de titres d'emprunt). De plus, il n'est envisagé aucune augmentation des **taux d'intérêt, qui seront maintenus quasi nuls** (taux d'intérêt des opérations principales de refinancement : 0,05% par an) au moins jusqu'en juillet 2019.

La BCE a donc démontré sa réactivité et son efficacité pour remplir son mandat et assurer la sauvegarde et l'intégrité de la zone euro. Institution de nature fédérale, chargée de conduire la politique monétaire de la zone et la surveillance commune des banques, elle reste unique en son genre au sein d'une Union Européenne qui n'a pas de budget « fédéral » (le « cadre financier » européen représente 1% du PIB européen, alors qu'aux Etats-Unis les recettes fédérales atteignent 17% du PIB). Les politiques budgétaires dépendent donc toujours de chaque Etat membre, même si elles sont soumises aux règles du Pacte de stabilité et de croissance. Cette dissymétrie institutionnelle limite les possibilités d'élaboration d'une politique macro-économique pleinement efficace.

On a pu dire que l'euro est une monnaie sans Etat, tandis que les pays de la zone euro sont des Etats sans monnaie. D'où les enjeux pour doter à l'avenir la zone euro d'institutions plus cohérentes.

NON, LA FRANCE NE PEUT ASSUMER SEULE SA PROPRE SECURITE...

Certes la France est un pays souverain et doit rester maitresse de son destin. Mais dans le contexte contemporain d'un monde profondément interdépendant, la plupart des menaces qui pèsent sur notre pays sont partagées par nos partenaires européens. Celles-ci sont plus ou moins graves, plus ou moins spécifiques selon qu'elles concernent le nord, l'est ou le sud de l'Union Européenne. Il n'en reste pas moins que la solidarité s'impose au sein de l'Union dès lors qu'une partie de celle-ci se trouve menacée. La crise Ukrainienne est là pour nous le rappeler, le terrorisme islamique frappe autant à Madrid qu'à Berlin, Stockholm ou Paris et la situation explosive du Moyen Orient concerne chaque pays d'Europe.

De ce fait peut-on concevoir pour la France une politique de défense et de sécurité exclusivement et strictement nationale ?

S'il est légitime de conserver la maitrise de la défense de nos intérêts vitaux, c'est-à-dire de faire face par une dissuasion nucléaire ou globale à des attaques spécifiquement ciblées sur notre territoire ou sur les intérêts économiques fondamentaux pour la survie des Français, il faut assumer avec réalisme l'imbrication politique et économique des pays de l'U.E., qui impose une vision élargie de notre défense et de notre sécurité. Cette vision dépasse du reste le seul cadre européen, puisque en l'état actuel, la défense collective des pays membres de l'Alliance Atlantique repose sur l'OTAN. **Notre défense nationale n'est donc déjà pas entre les seules mains françaises !**

Mais au-delà même de ces considérations géopolitiques, force est de constater que le maintien d'une capacité globale de défense, susceptible de faire face seule à toute la gamme des menaces présentes et futures n'est pas à la mesure d'un financement national. Le budget de la défense Français, hors pensions, est actuellement de l'ordre de 33 Milliards d'Euros, soit 1,47% du PIB. L'objectif que s'est fixé le Président de la République est de porter cet effort (hors pensions) à hauteur de 2% du PIB en 2025, soit de l'ordre de 46 milliards d'euros. Cela constitue déjà un bond considérable, au regard des autres besoins en financement pour l'équilibre du pays.

Atteindre cet objectif, qui du reste correspond aux exigences tant de l'OTAN que de l'UE, ne pourra se faire qu'au détriment d'autres secteurs publics : enseignement, santé, aides sociales, transition écologique, etc.... Comment imaginer qu'au-delà de cet effort déjà extrêmement ambitieux, on puisse assumer le financement d'une défense moderne, indépendante et strictement nationale, élargie à la totalité du spectre des menaces, tout en respectant tous les impératifs régaliens que l'Etat doit satisfaire par ailleurs? **Une telle ambition n'est plus à la mesure des possibilités de la France d'aujourd'hui.** Il ne sert à rien de ressasser avec nostalgie la période Gaulliste au cours de laquelle la France consacrait 4% de son PIB à la Défense et disposait de forces armées beaucoup plus conséquentes que maintenant¹.

¹ Pour mémoire, et en prenant bien en compte les bouleversements géopolitiques de l'après-guerre froide et la modernisation des systèmes de défense incluant désormais domaine spatial, drones, missiles de croisière ou hélicoptères d'attaque, le bilan ci-dessous est néanmoins significatif de la chute du budget de la défense : - à la fin de la décennie 60, les forces armées françaises comptaient, outre les 3 composantes océanique, aérienne et terrestre de la dissuasion nucléaire, de l'ordre de 450 000 hommes et 1400 chars de bataille dans l'armée de terre, de 90 000 hommes et 450 avions de combat dans l'armée de l'air, de 75 000 hommes et plus d'une centaine de bâtiments de combat dans la marine.

- en 2018 la France compte, outre les 2 composantes océanique et aérienne de la dissuasion nucléaire, de l'ordre de 90 000 hommes projetables en opérations et 250 chars de bataille dans l'armée de terre, de 50 000 hommes et 300 avions de combat dans l'armée de l'air, de 36 000 hommes et 70 bâtiments de combat dans la marine.

A l'évidence, il faut unir nos forces avec des partenaires qui sont soumis aux mêmes menaces que nous - dans un effort commun pour aboutir à une défense européenne crédible et autonome à horizon 2025.

OUI, L'EUROPE DOIT FAIRE UN EFFORT POUR SA DEFENSE...

Depuis 1949, la défense collective de l'Europe repose sur l'Alliance Atlantique dont le bras armé est l'OTAN. Or au sein de l'OTAN, les dépenses de défense des Etats membres de l'Union européenne sont depuis des décennies 3 fois moindres que celles des Etats-Unis.

La culture de la dépendance vis-à-vis de l'allié américain n'est pas sans conséquences

Cette culture de la dépendance aux plans politique, stratégique, militaire et industriel, qui s'est instaurée dans les mentalités depuis 70 ans, prive de fait l'Union Européenne de l'autonomie stratégique qui lui permettrait d'affirmer son rôle d'acteur majeur dans les équilibres internationaux. En réalité, la défense de notre territoire est soumise à la volonté des Etats-Unis et à des intérêts stratégiques pas toujours en convergence avec les intérêts européens. Il n'est pas sûr que les Français aient bien conscience de cette dure réalité...

Or la politique des Etats-Unis, déjà exprimée par le Président Obama, et martelée désormais par le Président Trump, fixe clairement la priorité sur l'Asie Pacifique. L'article 5 du traité qui affirme la solidarité totale des Etats membres de l'Alliance Atlantique en matière de défense et nous garantit officiellement contre toute attaque pourrait perdre de sa crédibilité si l'Europe ne fait pas le nécessaire pour se prendre en main.

L'année 2017 a été marquée par une profonde et réelle prise de conscience, tant au niveau des chefs d'Etat (Conseil Européen) qu'à celui de la Commission Européenne.

Certes, les mentalités, chez la plupart de nos partenaires, n'en sont pas encore à assumer la défense collective de l'Europe. Cependant, la question de l'autonomie stratégique, voire celle de l'indépendance de l'Europe en matière de défense, est désormais posée.

Il en est résulté un élan qui a notamment débouché sur la **Coopération Structurée Permanente** - une mise en commun des capacités militaires déjà prévue par le traité de Lisbonne et enfin mise en œuvre - ainsi que des décisions importantes prises par la Commission en matière de financement de la recherche de défense et du développement des programmes communs d'armement. Le Président Macron a pour sa part initié un processus de coopération stratégique en vue d'interventions militaires en commun, initiative qui réunit 10 états membres, notamment ceux qui possèdent les forces armées les plus opérationnelles, ce qui inclut la Grande-Bretagne en dépit du probable Brexit.

La progression vers l'objectif d'une défense commune autonome est donc engagée.

A court/moyen terme, cette défense Européenne mettra en œuvre des unités interopérables fournies par les Etats membres et placées sous le commandement d'un Quartier Général Européen, réservant à un avenir beaucoup plus lointain de réaliser le rêve d'une armée Européenne intégrée dans laquelle les nationalités s'effaceraient au sein d'un statut du « soldat européen ».

Même ainsi cadrée, la route pour atteindre l'autonomie stratégique prônée par l'Union Européenne sera difficile et incertaine. Tout d'abord soyons bien conscients qu'il n'y aura de

véritable défense européenne crédible que si les budgets de défense des Etats membres font un bond significatif, ce qui implique des arbitrages difficiles au niveau des Etats, mais aussi au niveau du budget de l'UE qui devra en prendre sa part.

Prenons conscience des enjeux liés au résultat des élections au Parlement Européen au printemps 2019 et à la Commission qui en découlera.

Si les partis eurosceptiques ou europhobes font une percée significative, ce sont toutes les avancées vers une Europe enfin responsable et efficiente en matière de sécurité et de défense qui seront remises en cause. Plus que tout autre, le domaine de la Défense de l'Europe passe par l'union, car l'union fait la force. En fait, la sécurité et la paix constituent – et de loin - la 1^{ère} responsabilité des gouvernants. Leur préservation a été sous-estimée, sinon négligée pendant plusieurs décennies !

C'est pourquoi, lorsque chacun mettra son bulletin dans l'urne le 26 mai 2019, il jouera d'une certaine façon l'avenir de notre continent, de sa protection dans une situation internationale de plus en plus tendue et de sa capacité à rester maître de son destin.

OUI, UNE FORCE D'INTERVENTION EUROPEENNE AURAIT UN SENS

Défense Nationale ... Chacun pour soi !?

Près d'un million et demi d'hommes et de femmes servent dans les armées des 28 pays de l'Union Européenne. Souvent bien entraînés, disposant d'équipements et de systèmes d'armes différents, pas toujours compatibles, ces personnels militaires répartis sur l'ensemble du territoire Européen sont au service de la défense et de la sécurité de leurs propres concitoyens. Ils oeuvrent dans le cadre de la « défense nationale » de leur pays, répondent aux ordres de leur gouvernement et appliquent la politique de défense définie par leurs autorités nationales. C'est ainsi qu'en France, les forces armées sont subordonnées au Président de la République, qui, en qualité de chef des armées, a le pouvoir de les engager dans des opérations à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire national. Mais **chaque Etat-membre de l'Union a ses propres règles d'emploi de la force armée et des procédures fort diverses**, qui passent le plus souvent par la représentation nationale. C'est notamment le cas pour l'Allemagne, partenaire majeur au cœur de la défense européenne.

Ce constat a des conséquences importantes dès lors qu'il y a lieu de mener dans l'urgence une opération commune de rétablissement ou de maintien de la paix, notamment lorsqu'une crise menace la sécurité commune ou plus largement l'équilibre international.

De plus, au-delà des opérations visant à garantir la paix dans telle ou telle partie du monde, les cataclysmes naturels dont la planète est le théâtre de plus en plus fréquemment nécessitent l'envoi de secours d'urgence ; or nulles ne sont plus aptes que des unités militaires à mettre rapidement à la disposition des populations sinistrées des moyens de première nécessité et à maîtriser les désordres inhérents à ce type de catastrophes.

Au-delà de la défense nationale, pourquoi pas une force Européenne... ?

Une Force d'Intervention Européenne susceptible d'être engagée dans des opérations de rétablissement et de maintien de la paix, mais aussi dans les circonstances souvent dramatiques des catastrophes naturelles, offrirait aux Etats-membres impliqués **des possibilités accrues par mutualisation des moyens matériels et humains et par optimisation de leur emploi**.

En fait depuis une vingtaine d'années, l'Union Européenne a mené plusieurs interventions en opérations extérieures, mais très curieusement, alors qu'elle dispose en permanence de 2 Groupements tactiques multinationaux d'environ 1500 hommes chacun, elle n'a pu les engager et a dû chaque fois mettre sur pied une force de circonstance ! En fait l'engagement de ces Groupements tactiques relève encore des autorités nationales des pays impliqués et la procédure de leur emploi par l'Union Européenne n'est pas adaptée. Ces unités, bien que d'un volume modeste, pourraient néanmoins constituer **l'amorce d'une force d'intervention Européenne permanente, à condition de mettre au point des procédures d'engagement adaptées**.

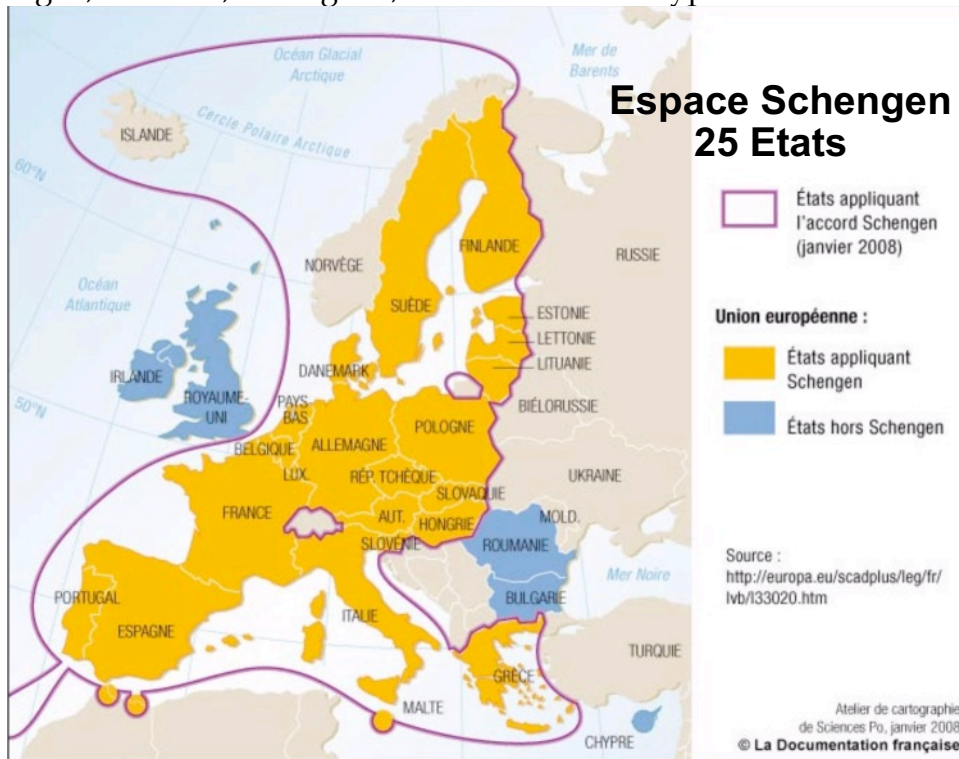
Cette force d'intervention devrait alors disposer de matériels au minimum interopérables et si possible identiques. C'est dire que l'industrie Européenne de défense devrait en constituer la base technologique pour réaliser des équipements communs et qu'une politique industrielle devrait en assumer la cohérence. Un de nos objectifs essentiels doit être de développer ces filières industrielles communes – des « Airbus de la défense » -, ce qui suppose de normaliser les caractéristiques recherchées et de faire des choix efficaces de localisation.

Demain une capacité d'intervention véritablement européenne...

En fait, les différents Etats membres de l'Union Européenne sont désormais bien conscients de la nécessité d'aller de l'avant en matière de défense ; la situation internationale les incite à développer une capacité autonome d'intervention et plusieurs initiatives ont été lancées récemment , qui devraient permettre à moyen terme de répondre plus rapidement et plus efficacement aux défis de leur sécurité : Création d'une Structure Permanente de Coopération (CSP) devant permettre l'aboutissement d'une trentaine de projets communs, instauration d'un Fonds Européen de défense pour la prise en charge par la Commission Européenne des dépenses de R&T de défense et une participation au développement de programmes communs d'armement, enfin participation d'une dizaine d'Etats membres à une réflexion stratégique commune en vue d'engagements opérationnels dans le cadre de l'Initiative Européenne d'Intervention(IEI).

OUI, L'EUROPE A BESOIN DE PROTÉGER SES FRONTIÈRES COMMUNES

l'espace Schengen englobe 25 états dont 2 n'appartiennent pas à l'Union Européenne, la Norvège et l'Islande, mais il n'inclut pas 5 Etats de l'Union Européenne : la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Bulgarie, la Roumanie et Chypre.



Les personnes, les biens et les capitaux circulent librement à l'intérieur de cet espace Schengen, conformément aux traités Européens qui ont été signés et ratifiés par tous les Etats membres de l'Union Européenne.

En revanche les transits de personnes, de biens et de capitaux entre le monde extérieur et l'espace Schengen sont soumis à contrôle de la part de l'Union Européenne. Celle-ci doit se protéger tant en matière de sécurité que d'échanges commerciaux du fait de la mondialisation.

Les accords de Schengen et Dublin donnent aux pays situés aux frontières extérieures de cet espace la responsabilité du contrôle des frontières de l'Union.

Très vite on s'est rendu compte que certains pays avaient des difficultés à assumer une telle responsabilité, cela a été le cas pour l'Italie, encore plus pour la Grèce, et maintenant pour l'Espagne à Ceuta.

Aussi a-t-il été décidé de créer au niveau de l'Union Européenne un organisme, l'**Agence Frontex**, pour améliorer la gestion intégrée des frontières extérieures de l'Union. Chaque Etat membre reste responsable du contrôle et de la surveillance de la partie de frontière extérieure qui se trouve sur son territoire, mais Frontex a pour mission de faciliter la gestion de ces frontières et de coordonner la coopération entre Etats membres. L'Agence apporte son aide

dans le contrôle des migrants, notamment pour savoir qui est demandeur d'asile et qui est immigrant irrégulier économique, à renvoyer dans son pays. Frontex est opérationnelle depuis le 3 octobre 2005. Son directeur exécutif est le Français Fabrice Leggeri depuis janvier 2015. Son siège est à Varsovie et son budget s'accroît d'année en année. Frontex s'est transformée en « **Agence Européenne de Garde-frontières et Garde-côtes** » en 2016. Elle dispose désormais d'un véritable corps Européen de gardes-frontières et d'un début de flotte de gardes-côtes, qui œuvrent en liaison avec l'opération SOPHIA menée par l'Union Européenne pour démonter le trafic d'êtres humains en Méditerranée. L'Agence Européenne de Garde-frontières et de Garde-côtes comporte maintenant plus d'un millier d'agents et atteindra à terme 10 000 ; son budget a été porté à 320 millions d'Euros, ce qui est conséquent, mais reste à comparer au budget des Coasts guards américains qui est de 10 milliards de dollars.

Le contrôle des frontières, c'est aussi et peut-être surtout celui des aéroports. Il y a lieu évidemment d'accélérer la mise en place du **système PNR de contrôle des passagers du transport aérien**, ce qui était fortement prôné par la Commission Européenne, mais a été bloqué pendant des années par les députés européens qui se sont montrés jusqu'à un passé récent plus soucieux du maintien des libertés des voyageurs et des droits de l'homme que de leur protection.



Rappel : Au cours des onze premiers mois de 2018, le nombre de passagers irréguliers aux frontières de l'UE a chuté de 30% par rapport à 2017 pour s'établir à environ 138 000.

OUI, L'UNION EUROPEENNE FAVORISE LA PAIX

La paix : au cœur de la construction européenne

La création de l'Union Européenne est issue de la volonté de mettre fin aux guerres qui détruisent le continent, dont la seconde guerre mondiale a été le point culminant. Dès 1951 (création de la CECA), il s'agissait d'unir les pays européens sur les plans politique et économique pour permettre de garantir une paix durable.

Depuis la transformation de la Communauté en Union Européenne (1992), ce but est resté ancré dans ses missions et valeurs. La consécration de ses actions a eu lieu avec la récompense du prix Nobel attribué à l'UE en 2012. En effet le comité a voulu saluer son rôle dans la transformation du continent européen, qui pendant longtemps a été traversé par des guerres, en un continent de paix. L'UE a permis de faire avancer la paix, la réconciliation, la démocratie et les droits de l'Homme. Les fonds versés par le prix Nobel ont été alloués en faveur de l'éducation dans les zones de conflits. En 2013, l'UE a doublé les fonds et alloué 4 millions pour financer des projets.

Les actions de l'UE en faveur de la paix

La Charte des droits fondamentaux a été adoptée en 2000 et est devenue juridiquement contraignante pour les Etats membres en 2009 ; elle proclame les droits des citoyens de l'UE et garantit leurs respects.

Le plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2020), adopté en juin 2012, offre à cet égard un cadre de référence pour faire progresser les droits des femmes, des enfants, des minorités et des personnes déplacées. Il s'oppose à la peine de mort, à la torture, à la traite des êtres humains et aux discriminations, il permet de défendre partout dans le monde les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Plus de 120 accords commerciaux signés par l'Union européenne comportent une clause spécifiant que les droits de l'homme constituent un aspect fondamental des relations avec l'UE. L'UE, par son instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH), soutient des groupes, associations et particuliers qui se battent pour les droits de l'Homme, les libertés fondamentales, la démocratie et l'Etat de droit.

Il est de la responsabilité de l'Union de dénoncer et de sanctionner, conformément aux traités, les Etats membres – hier, l'Autriche, aujourd'hui la Hongrie et la Pologne - qui bafouent les droits de l'homme, les principes d'indépendance de la justice, de liberté de la presse, de liberté d'expression, d'équité dans le processus démocratique.

De nombreux conflits dans le monde

Tous les continents sont frappés par de nombreux conflits qui affectent les populations et les équilibres mondiaux. Les conflits et les violences sont présentes sous de multiples formes, comme la guerre anti-drogue aux Philippines, qui engendrent de nombreuses violences, la répression et les violences entraînant des famines au Congo, une crise humanitaire au Yémen, une crise économique et politique au Venezuela ... beaucoup de régions ne sont pas stables dans le monde, notamment le Moyen-Orient et certains pays africains.

En dehors de l'UE, le continent européen est marqué par la révolution ukrainienne de 2014. Cette révolution a amené des émeutes et la destitution du président ukrainien, Viktor

Ianoukovitch, et par conséquent un nouveau gouvernement au pouvoir. L'annexion brutale de la Crimée a provoqué un conflit avec la Russie, qui a rebondi dans le "Donbass" (Ukraine orientale). Ce conflit – qui a pu être partiellement tempéré par la médiation européenne (accord de Minsk en 2015) est encore d'actualité et présente de nombreux enjeux pour l'UE. Par contraste l'UE a permis de maintenir la paix entre les pays et dans les pays de l'Union. Elle intervient comme un acteur majeur de paix dans le monde par ses actions et son rôle de médiateur.

La paix : un défi constant

Les conflits extérieurs affectent l'Union Européenne en termes économiques, politiques et sociaux. La crise ukrainienne, la crise des politiques migratoires et le terrorisme mettent en danger le projet d'une Europe unie. Les opinions publiques doutent et les Etats européens, paralysés par la montée des mouvements populistes, ne prennent pas en main de façon résolue l'intérêt collectif des Européens, qui est de maintenir le cap européen.

Pourtant la résolution des crises que connaît l'Europe ne peut passer que par l'Union Européenne, qui est un acteur clé dans la promotion de la paix partout dans le monde et pour le respect des droits de l'Homme.

NON, IL N'EST PAS DIFFICILE DE S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES !

En 2019, plusieurs millions d'électeurs européens seront attendus pour choisir leurs représentants. Dans un contexte particulier de défiance croissante et de crise de confiance, cette élection sera capitale pour l'avenir de l'Europe.

Mais au fait, comment fait-on pour voter ?

Quoi : Les élections européennes auront lieu dans toute l'Europe du 23 au 26 mai 2019. Elles serviront à renouveler les 751 députés européens pour les 5 prochaines années. Le vote se déroule sur un tour unique, et en France, il aura lieu le 25 mai dans les Outre-mer et le 26 mai en France métropolitaine.

Qui : pour voter en France, il faut s'inscrire sur les listes électorales, et pour s'inscrire, il faut, au préalable, remplir quelques critères comme : être âgé(e) d'au moins 18 ans le jour de la demande d'inscription sur une liste électorale française ; habiter en France ; et jouir de ses droits civils et politiques.

Les ressortissants européens ayant le droit de vote dans leur pays d'origine et résidant en France peuvent voter pour les élections municipales et européennes. Ils doivent voter dans la commune où ils sont domiciliés et doivent être inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Afin de faciliter la lisibilité des inscriptions des citoyens européens, un ressortissant européen ne peut être inscrit que sur la liste électorale d'un seul pays.

Comment : il suffit de s'inscrire sur les listes électorales complémentaires, soit municipale, soit européenne, soit les deux. Pour finaliser l'inscription, une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité ou titre de séjour) ainsi qu'un justificatif de domicile sont suffisants. Les différentes manières de s'inscrire sont les suivantes :

- Par Internet, grâce au site service-public.fr
- En mairie, avec les pièces mentionnées plus haut (pièce d'identité valide et justificatif de domicile)
- Par courrier, en y joignant le formulaire *Cerfa n°12669*02*, une photocopie d'une pièce d'identité valide et une photocopie d'un justificatif de domicile

Quand : Sauf raisons (très) particulières, la date du 31 mars constitue le dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales.

Maintenant, vous savez !

OUI, L'UNION EUROPEENNE EST DEMOCRATIQUE

Une des valeurs fondamentales de l'Union européenne est la démocratie et l'UE met un point d'honneur à respecter cela. Les citoyens européens sont donc représentés à plusieurs niveaux.

L'Union Européenne, ce sont des institutions démocratiques

L'organe le plus démocratique de l'Union Européenne, c'est bien sûr le Parlement européen. Il est élu au suffrage universel direct depuis 1979 et est amené à se prononcer sur les textes proposés par la Commission européenne. Tous les cinq ans, les citoyens européens sont appelés à voter fin mai pour élire leurs députés européens. Le nombre de députés européens diffère selon les populations de chaque pays afin de représenter au mieux les intérêts de tous les citoyens. Il y a actuellement 751 députés européens au Parlement au sein desquels 74 sont français. Mais suite au départ de la Grande Bretagne de l'Union Européenne (appelé aussi « Brexit ») le nombre de députés français passera à 79 sur 705 eurodéputés au total en 2019.

Les eurodéputés prennent des décisions qui affectent les citoyens dans leurs vies quotidiennes. On peut ainsi citer la loi RGPD² votée en 2016 visant à protéger les données des européens sur Internet ou encore, en 2017, l'adhésion de l'UE à la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Ces lois qui visent à protéger les citoyens européens ont été proposées par la Commission et votées par le Parlement et le Conseil des ministres.

Les textes législatifs votés par le Parlement sont proposés par la Commission européenne. Celle-ci est une sorte de « gouvernement » de l'Union européenne. Le(a) président(e) de la Commission est issu(e) du parti qui a remporté les élections européennes et choisit ses commissaires européens sur proposition des Etats membres. Le(a) président(e) doit aussi en respecter la répartition du Parlement européen et l'équilibre hommes-femmes.

Pour que les citoyens européens puissent suivre au plus près le système de décision de l'UE, plusieurs mesures ont été mises en place comme par exemple la création d'un registre de transparence. Tous les représentants d'intérêts (ou lobbys) qui souhaitent rencontrer la Commission doivent s'y enregistrer et les membres de la Commission doivent rendre public les contacts qu'ils ont avec eux. Le 31 janvier 2019, le Parlement européen a voté pour que ce registre de transparence s'applique également au Parlement.

Afin d'être toujours au plus proche des citoyens, la Commission européenne et le Parlement européen sont présents dans tous les pays membres de l'UE. En France, deux bureaux pour chacune de ces institutions sont présents : un à Paris et l'autre à Marseille.

² Règlement Général sur la protection des données

Moins connus mais ayant toutefois leur importance, le Comité des Régions et le Comité Economique et Social Européen sont également une représentation des citoyens européens. Le Comité des Régions est composé des présidents de chaque région des pays européens et est amené à décider des collaborations entre les différentes régions transfrontalières européennes. Les 13 régions métropolitaines françaises y sont donc représentées. Le Comité économique et social européen, lui, représente les citoyens européens à travers des représentants d'organisations de travailleurs et d'employeurs et les groupes d'intérêt européens. Il est chargé de veiller aux bonnes conditions sociales et économiques des travailleurs et citoyens au sein de l'Union européenne.

L'Union Européenne, ce sont des Etats membres

Les Etats membres de l'Union européenne sont représentés à travers le Conseil des ministres, autre grande institution européenne. Celui-ci est chargé de décider de l'adoption ou non d'un texte proposé par la Commission, et est composé des ministres nationaux de chaque Etat. Ces ministres représentent l'intérêt des gouvernements nationaux et ont été choisis par les gouvernements élus dans chaque Etat membre.

Les Etats membres et leurs citoyens ont donc leurs mots à dire au niveau des institutions européennes mais pas que. Les parlements nationaux représentent eux aussi toujours les citoyens de leurs pays et cela même sur des questions européennes. Lorsqu'un texte est adopté par l'UE, il doit par la suite être adopté par les parlements nationaux qui peuvent s'opposer à une proposition de loi. Si le parlement en question s'oppose pour des raisons locales, la Commission doit alors en tenir compte.

L'Union Européenne, ce sont surtout des citoyens

Les citoyens peuvent également faire entendre leurs voix. Pour cela, le processus d'Initiatives Citoyennes Européennes (ICE) permet aux citoyens de saisir la Commission et de lui demander de formuler une proposition de loi. Pour cela, il faut qu'une pétition recollecte au moins 1 million de signatures de citoyens européens d'au moins 7 nationalités membres différentes. Cela permet alors d'éviter des demandes trop centrées sur les préoccupations nationales d'un Etat en particulier. Cette pétition doit porter sur un domaine couvert par les traités de l'UE, sinon la Commission ne pourra pas agir.

Enfin, des Centres d'Information Europe Direct sont présents sur tous les territoires (une cinquantaine en France). Ceux-ci organisent des débats et consultations citoyennes avec des personnalités européennes et locales afin de porter au mieux les voix des citoyens de toute l'Europe auprès de la Commission européenne.

NON, TOUS NOS PROBLEMES NE SONT PAS "LA FAUTE DE L'EUROPE"

Ce sont les chefs d'Etat qui décident et non « Bruxelles »

Il est peu connu que **toutes les « Décisions de Bruxelles » viennent en réalité de nos chefs d'Etat réunis dans le Conseil Européen** et de son annexe le Conseil des Ministres. Eux seuls ont le pouvoir de décision. Il y a 3 organes européens essentiels. Outre le Conseil, ce sont :

- La Commission, qui peut proposer au Conseil, et surtout met en forme les Directives
- **Le Parlement, le seul démocratiquement élu, a le dernier mot. Il peut dire NON.**

Et nous sommes protégés

Outre la protection du Parlement européen, nous sommes aussi défendus par les Parlements nationaux. Ils peuvent émettre des « carton jaunes » si une Directive leur semble mal appropriée. Par 4 fois des « cartons jaunes » ont été envoyés par les Parlements nationaux.

Et surtout les traités prévoient un **principe de « Subsidiarité »**. Il définit une liste de domaines réservés au niveau national (éducation, logement, protection sociale, défense, droit de la nationalité par exemple), une liste réservée à l'Union (finances ou réglementation douanière), et des domaines partagés (environnement). Les domaines de l'UE sont ceux qui ne peuvent pas, ou moins bien, être traités au niveau national.

De plus, **chacun de nous peut faire des propositions de simplifications** sur le site de la Commission. De très nombreuses suggestions sont en cours de prise en compte.

Quel résultat ?

Le Président actuel (M.JUNKER) a **modifié le travail de la Commission en la recentrant sur les sujets essentiels** et non plus sur la taille des concombres, la chasse aux palombes et autres brouilles souvent avancées pour critiquer l'Europe. 21 réglementations émises en 2017, contre 130 par an auparavant.

20% de nos lois françaises sont des transcriptions des Directives européennes. **80% des réglementations sont d'origine nationale.** La France est le champion du monde en matière de normes nationales : plus de 400 000 seraient en vigueur selon les estimations du sénateur Alain Lambert.

Et n'oublions surtout pas toutes ces décisions si positives

Notre mémoire ne retient que ce qui peut être critiqué. Comme l'air qui nous maintient en vie, on oublie les apports si utiles de l'Europe dans notre vie quotidienne. Ce sont des acquis !

Tout d'abord les 4 libertés de circulation en Europe : personnes, marchandises, services, capitaux.

- Quand on voyage plus besoin de 2 poches, l'une pleine de francs et l'autre pour les pays visités ;
- Plus de bureaux de change, qui prélevaient une lourde dîme sur nos opérations ;
- Pour les entreprises : Efficacité, rapidité, plus de lourdes procédures d'exportation, ni de coûteuses assurances pour les risques de change.

Et encore quelques exemples :

- **Notre état est protégé par l'Euro.** Il emprunte avec les OAT à 10 ans au taux de 0,3% à ce jour. La charge de la dette s'élève à près de 42 Milliard d'Euros, 2^{ème} poste avec la Défense, après l'Education nationale et comparable au montant de l'impôt sur le revenu. Avec une devise indépendante, les agences de notations et les investisseurs, jugeraient très risqué un budget avec une dette de pratiquement 100% du PIB. Les taux monteraient à 2, voire 3% (soit une charge de 125 milliard/an environ) et la France ne pourrait alors plus payer les intérêts de sa dette. Ce serait inévitablement la faillite de l'état, comme la Grèce il y a quelques temps. Heureusement nous sommes dans la zone Euro !
- **Outre la Politique agricole commune (PAC), qui apporte 9 Mds € à la France (1^{er} bénéficiaire), il existe de nombreux financements UE ciblés : 26,7 Mds € + 1,1 Md de projets transfrontaliers de 2014 à 2020 :** Environnement (biocarburants, efficacité énergétique des bâtiments), Recherche et innovation (numérique & médecine), Investissements publics (culture, équipements), Social (insertion jeunes sans emplois), sans oublier les Restos du cœur, qui ne pourraient pas fonctionner sans l'aide de l'Europe !
- De **magnifiques succès industriels**, commerciaux et technologiques : Airbus, Arianespace, le Gps Galileo. Sans compter les entreprises privées, qui peuvent largement étendre leur marché.
- La carte maladie européenne nous permet de nous **faire soigner partout en Europe avec les mêmes conditions de prise en charge qu'en France**
- Pour tous ceux qui voyagent en avion, l'Europe pense à vous. Si votre vol est annulé, ou qu'il accuse **un** retard de plus de 5 heures, ou si vous êtes victime d'une surréservation, l'UE a mis en place une protection des passagers aériens. Elle oblige les compagnies européennes au départ de n'importe quel pays dans le monde, et même les compagnies étrangères au départ de l'Europe, à proposer un nouvel acheminement, l'hébergement, et aussi **une indemnisation**, entre 250 et 600€, selon la distance du vol concerné.
- **Le virement SEPA** oblige les banques à appliquer aux transferts dans la zone € les mêmes commissions que pour les transferts dans leur propre pays.
- Les **communications téléphoniques transfrontalières**, si coûteuses il y a encore peu, sont maintenant très proches des tarifs nationaux.
- Ceux qui prennent leur retraite au soleil perçoivent directement leur pension sur leur compte étranger.

- Les **transporteurs routiers** peuvent maintenant prendre des voyageurs dans les autres pays et ceci à des tarifs incroyables. Flexibus par exemple propose des Paris/Londres pour 14,99 €.
- **Erasmus**. Ce dispositif a permis en 30 ans à 9 millions de personnes de poursuivre leurs études dans un autre pays d'Europe. 43.745 jeunes Français ont ainsi pu en bénéficier en 2017. Outre une grande ouverture d'esprit et une maîtrise de langues étrangères, Erasmus apporte la connaissance de systèmes d'enseignements, de cultures et de marchés différents, qui sont ensuite des atouts précieux dans la future vie professionnelle.

Pourquoi ces critiques ?

Pour de nombreux politiques, tant en France que chez nos voisins, il est tentant de dire « **Tout ce qui ne va pas, c'est la faute à Bruxelles. Tout ce qui va bien, je vous l'ai obtenu contre Bruxelles. Votez pour moi !** ». Les media, qui pour beaucoup reçoivent de belles subventions, appuient dans le même sens. Et le public, faute d'autres informations, prend tout ceci pour argent comptant. Comme le système est électoralement payant, on recommence. Et la boucle est bouclée.

Heureusement que ce système a des limites. Prenons par exemple les revendications des Gilets Jaunes. Pas une seule critique de l'Europe ! Les Gilets Jaunes appellent des consultations populaires. Il faut savoir que l'Europe est la première organisation mondiale à avoir instauré **des Initiatives Citoyennes** dans cet esprit. 8 sont actuellement en cours.

Non, l'Europe n'est pas parfaite ! Elle nous a déjà beaucoup apporté. Mais elle peut faire encore bien mieux si nous le voulons.

OUI, LES COURS SUPREMES EUROPEENNES PROTEGENT LES DROITS ET LIBERTES DES CITOYENS EUROPEENS

Après la Deuxième guerre mondiale, tous les pays européens ont mis en place une Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme (CESDH) – à partir du 4 novembre 1958 et aujourd'hui composée de 46 Etats – avec pour objectif que plus jamais aucun Etat ne pourrait bafouer les libertés et droits fondamentaux comme avait pu le faire l'Allemagne d'Hitler et l'Italie de Mussolini.

Afin d'en garantir l'application – y compris contre les Etats signataires qui prendraient des mesures liberticides – une Cour Européenne des Droits de l'Homme a été constituée et siège toujours à Strasbourg. Il était prévu un article 34 permettant à tout citoyen européen de saisir, sous certaines conditions, cette juridiction ; la France n'y a adhéré qu'après 1981. Parallèlement, 6 Etats ont décidé de mettre en commun le charbon et l'acier et ont signé le 18 avril 1951 le Traité de la CECA. Celui-ci a prévu, également pour en garantir l'application, la création d'une Cour de Justice, ancêtre de l'actuelle Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) qui siège à Luxembourg.

La Cour de Strasbourg est exclusivement compétente en matière de droits de l'Homme, étant précisé que le texte de 1950 a été enrichi par de nombreux protocoles, dont deux interdisant dans les 46 pays membres, la peine de mort. La Cour de Luxembourg est juge suprême dans l'Union Européenne, en charge de régler les litiges opposant tant les institutions entre elles ou avec les Etats membres, que les opérateurs économiques et/ ou les citoyens à une institution de l'Union. En outre, elle est l'interprète unique du droit de l'Union par le mécanisme de la question préjudicielle qui se traduit par un dialogue de juge (national) à juge (de l'Union).

Cette construction à deux juridictions est exemplaire en termes de protection des citoyens et rejoint le véritable sens que Lacordaire conférait à sa fameuse maxime résumée ici abruptement : « entre le fort et le faible c'est la liberté qui opprime et la loi qui protège. C'est ainsi que la loi, au sens large, protège le principe fondamental de l'égalité de tous les Hommes devient vite relatif en fonction de la couleur ou de l'origine de ceux-ci. Et pourtant, ce magnifique édifice suscite depuis quelques années des critiques souvent acerbes : ces Cours détruiraient notre souveraineté : ainsi, pour les Brexiteurs, la Cour de Strasbourg protégerait les délinquants et/ou les immigrés ; pour leurs prédécesseurs, la Cour de Strasbourg protégeait les terroristes nord irlandais... Et les Français reprochent notamment à la Cour de justice d'avoir interdit le fromage au lait cru. Ces reproches culminent dans celui consistant à soutenir que le pouvoir des juges en Europe serait supérieur à celui des peuples.

Cependant ces deux cours nous protègent

En effet, la Cour de Strasbourg a simplement protégé tous les Humains en interdisant qu'il soit fait des différences entre les hommes et les femmes en termes de couleur de peau, d'origine ou de religion et en obligeant la Grande Bretagne à renoncer à la torture dans la guerre civile irlandaise. La France, après plusieurs condamnations à Strasbourg, a fini par mettre en place des garanties contre la détention préventive arbitraire et instauré des droits de la défense effectifs en acceptant la présence d'un avocat lors des gardes à vue. En clair, grâce à la Cour de Strasbourg la présomption d'innocence est aujourd'hui un principe effectif et Monsieur Carlos GHOSN doit regretter d'avoir été poursuivi au Japon et pas en France... Par ailleurs, c'est grâce

à la Cour de justice de Luxembourg, que les travailleurs migrants se sont vu reconnaître un vrai droit à la retraite, en imposant aux Etats membres de totaliser les droits et de les proratiser non pas dans le chef des retraités, qui étaient ainsi considérablement pénalisés, mais entre les Etats membres concernés.

Grâce à la Cour de justice, tous les citoyens européens, y compris les étudiants et autres non travailleurs, se sont vu reconnaître les mêmes droits que ceux dont bénéficient les nationaux, ce qui est tout à fait appréciable notamment en matière de santé.

Non, la Cour de justice ne rogne pas les souverainetés nationales

Cela semble évident de constater que la CJUE applique le droit de l'Union et qu'elle ne se prononce que si elle est saisie, ce qui exclut en soi tout pouvoir originel du juge. Il convient d'ajouter que les Etats membres procèdent depuis 1951, par délégations partielles de souveraineté successives, à la mise en place d'une souveraineté partagée et d'un droit autonome de l'Union. Prenons l'exemple fameux des fromages au lait cru pour nous Français et de la bière pour les Allemands. L'Union a imposé dès 1986 dans l'Acte Unique, une libre circulation entre autres des biens.

- La CJUE, appliquant le droit de l'Union, a contraint les pays qui avaient des législations interdisant la commercialisation des fromages au lait cru à en autoriser la vente. MAIS à la condition que lesdits fromages respectent les normes européennes en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire. Ainsi, tous nos fromages au lait cru, dès lors que ces normes étaient respectées, devaient être mis à la vente dans toute l'Union Européenne : c'est donc une situation exactement inverse de ce qui est colporté par une partie de l'opinion publique.
- Alors que l'Allemagne refusait la commercialisation des bières non produites à base d'orge, de houblon et d'eau (c'est-à-dire selon le « Reinheitsgebot » qui datait du XVIème siècle) la CJUE l'a obligée à permettre une commercialisation effective des bières notamment françaises produites différemment, tout en lui laissant la commercialisation des bières produites selon cette « loi de pureté ».
- mais surtout, et en ces temps de revendication de souveraineté des citoyens, ces deux Cours sont garantes d'une souveraineté citoyenne effective.
- En effet, tout citoyen européen peut contester devant son juge national une mesure nationale qui lui fait grief, en invoquant une violation du droit de l'Union ou de la CESDH.
- Il faut insister sur le caractère révolutionnaire de ce droit en rappelant que le citoyen français, qui a pourtant bénéficié d'une Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1789, n'a jamais pu en revendiquer l'application effective en justice avant 2008.

Et l'on peut ajouter que cette réforme voulue par le Président Sarkozy, n'a été possible qu'en raison des jurisprudences des deux Cours. Pour illustrer ce droit révolutionnaire, il suffit de prendre l'exemple célèbre du cassis de Dijon.

Jusqu'à la fin des années 1970, l'Allemagne refusait d'autoriser la vente du cassis de Dijon au motif que, titrant 25 degrés, il aurait été néfaste à la santé publique. Mais elle promouvait

parallèlement le cassis fabriqué en Allemagne titrant 35 degrés. L'Etat français n'a pas bougé et la Commission non plus. C'est un commerçant allemand qui a saisi son juge national. Celui-ci a posé une question préjudicielle à la CJUE qui a déclaré la mesure allemande en cause contraire au Traité de Rome et à son article 30.

Voilà l'exemple qui montre le caractère effectif des Droits des citoyens, qui participent ainsi directement à l'édification du droit qui leur est applicable.

NON, LES ENFANTS D'IMMIGRES NE FONT PAS PLUS D'ENFANTS QUE LES AUTRES

Une idée reçue consiste à penser que les enfants d'immigrés ont des taux de fécondité bien supérieurs aux personnes non immigrées en France, et que les enfants d'immigrés représentent une forte proportion des naissances en France. Les études réalisées par l'INSEE prouvent qu'il s'agit de contre-vérités.

La fécondité des populations immigrées s'aligne vite sur la moyenne française.

Si les immigrées récentes présentent des taux de fécondité supérieurs aux femmes sans lien avec la migration (2,6 enfants par femme en âge de procréer, contre 1,8 pour les femmes non immigrées), la fécondité des descendantes d'immigrés est identique à celle de la population majoritaire (en moyenne respectivement 1,85 et 1,86 enfant par femme). Ce constat est différent de celui observé aux États-Unis, où les descendantes d'immigrés – tout du moins celles d'origine hispanique – ont une fécondité plus proche de celle des immigrées que des femmes de la population majoritaire.

De plus, si la fécondité française est avec l'Irlande et la Suède en tête de l'Union Européenne, cette forte fécondité n'est que faiblement imputable aux immigrées. En effet, même si elles ont en moyenne plus d'enfants que les non-immigrées, elles ne sont pas assez nombreuses pour peser fortement sur la fécondité de l'ensemble, car elles ne représentent qu'environ 8% de la population en âge de procréer. Ainsi les femmes immigrées contribuent seulement à hauteur de + 0,2 enfant par femme à l'indice de fécondité, qui est de 2,0 enfants par femme au total. Sans l'immigration, la France resterait donc plus féconde que la moyenne de l'Europe.

La convergence des comportements en matière de fécondité est ainsi forte dès la première génération d'immigration, mais aussi selon l'âge d'arrivée en France puisque les immigrées arrivées très jeunes en France ont des comportements de fécondité plus proches de la population majoritaire que les autres immigrées.

Les enfants d'immigrés représentent moins d'une naissance sur six en France

En France, la proportion des naissances d'enfants dont les deux parents sont nés à l'étranger est de 15,7% en 2017, avec 115 000 naissances issues de parents immigrés sur les 730 000 naissances enregistrées. Si l'on considère la proportion des naissances issues de deux parents de nationalité étrangère, qu'ils soient nés en France ou à l'étranger, elle n'est que de 10% en 2017, une partie des parents nés à l'étranger ayant la nationalité française.

OUI, LES PEUPLES D'EUROPE ONT UN SOCLE CULTUREL COMMUN

Oui, nous tous Européens, nous avons un socle culturel commun !

Bien sûr les Bretons diffèrent des Basques, et les Grecs des Irlandais. Mais cela est heureux car chacun a sa personnalité et cette diversité est un capital exceptionnel d'enrichissement croisé et de créativité. Il en est des peuples européens, comme d'un corps qui agit grâce à ses organes avec chacun ses caractéristiques, mais qui tous ont les mêmes gènes issus de la même mère, sont nourris par le même sang, et ont été formés et déformés par la même histoire.

Tous nos pays ont la même mère culturelle

La Grèce a formé Rome et Rome a conquis le continent. Elle a apporté à tous Socrate, Platon, et Saint-Augustin. Ensuite les moines médiévaux ont pris le relais et dans toute l'Europe formé les élites. Puis celles-ci ont voyagé. Princes et rois de tous ces pays et leurs serviteurs se sont mariés et ont apporté dans leur lit la culture de leur origine. Dans leurs bagages ils amenaient des musiciens, des philosophes, des savants. La culture européenne s'est construite ainsi : les arts, les idées philosophiques et les théories scientifiques sont toutes choses immatérielles qui voyagent bien et ont pu ainsi se confronter et s'enrichir.

Malheureusement le brassage a été parfois terrible : les guerres napoléoniennes ont transmis la république, la dictature a fait émigrer des Espagnols en France, les famines ou la disparition de leur pays ont entraîné vers l'ouest nombre de Polonais et avec eux Copernic ou Chopin. Mais parfois le génie franchissait seul les légères frontières de l'époque : Mozart enfant traversait l'Europe, Léonard de Vinci s'installait à Amboise, Marie Skłodowska épousait Pierre Curie et les malades mentaux de tous les pays venaient à Vienne consulter le docteur Freud. Au XX^e siècle encore, même les frontières durcies par les nationalismes ont laissé passer des juifs de l'Est de l'Europe ou des Soljenitsyne fuyant le goulag.

La culture de l'Europe ne s'est pas constituée en un jour et pas toujours dans la joie, mais elle est riche de ces influences entrecroisées

Ces brassages ont amené les uns au contact des autres. Aujourd'hui l'Union Européenne repose sur un socle de valeurs communes qui lui donne une personnalité bien à elle : elle est basée sur la solidarité, croît à l'égalité des individus et à l'amour du prochain. Elle préfère admirer la grandeur que l'argent. Elle exige la démocratie. Elle promeut la raison et veut tout comprendre. Elle aime la terre et porte intérêt à tout ce qui s'y passe : après l'avoir explorée, elle veut la protéger. Elle est fière de sa musique, de sa littérature, de ses savants, de son histoire. Mais sans doute est-elle aussi un peu âgée et a-t-elle trop tendance à regarder en arrière et ne pas assez se projeter dans l'avenir. C'est ainsi !

Quelle différence avec d'autres cultures environnantes !

En Asie, en Afrique, en Amérique il y en a de jeunes, conquérantes après avoir été oubliées ou asservies ; elles sont traditionnalistes ou Anglo-Saxonnes, Hindouistes ou Musulmanes, Shintoïstes... Les unes promeuvent l'argent comme principale mesure du succès, les autres sont des maîtres de la spiritualité. Certaines font peu de cas de l'individu ou d'autres sont championnes dans toutes les formes d'art, se préoccupant peu de science et de raison.

En regardant autour de nous, nous découvrons ces cultures immenses de plus d'un milliard d'individus chacune, tandis que la nôtre est portée par quelques 27 pays. Tous ceux-ci ont en commun le même fonds culturel mais leur population moyenne n'est que de 17 millions d'habitants par pays. Ces partenaires, aujourd'hui heureusement réunis dans l'Union Européenne, forment ainsi, sans trop s'en rendre compte, un corps homogène de plus d'un demi-milliard d'habitants qui s'appuient sur le même socle culturel, et est enfin à l'échelle de ses voisins. Et ceux-ci le regardent, le copient, et souvent l'envient. Alors, à cette échelle là, les Grecs et les Irlandais ne sont pas plus différents les uns des autres que les Bretons des Basques !